



Cours d'adaption/ visa de travail pour infirmiers

Tous les demandeurs doivent se présenter personnellement auprès du Service des visas de l'Ambassade en présentant les documents suivants. Tous les documents demandés ci-dessus doivent être présentés en version originale et deux photocopies lisibles. Tous les documents doivent être traduits en langue allemande.

copie 1	copie 2	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Formulaire de demande de visa dûment remplis
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	passport du demandeur en cours de validité (minimum 6 mois) et
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	photocopie de la page 2 du passeport du demandeur
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	photo d'identité biométrique
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	lettre de motivation
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Notification de déficit (Defizitbescheid) en cas de reconnaissance partielle de la qualification professionnelle étrangère par l'organisme de reconnaissance responsable du lieu de travail
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ou Avis de reconnaissance (Anerkennungsbescheid) en cas de pleine reconnaissance de la qualification professionnelle étrangère par l'autorité sanitaire responsable du lieu de travail
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<u>Déclaration sur la relation de travail</u> par l'employeur (remplace le contrat de travail)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous avez un « Defizitbescheid » :
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<u>Fiche complémentaire A</u> «Déclaration de l'employeur» pour la réalisation de la procédure de reconnaissance
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<u>Cours d'adaptation (Anpassungslehrgang)</u> • Plan de formation avec début / fin / contenu de la mesure selon les spécifications de l'avis de déficit • Suivi du contrat de travail pour l'emploi après avoir réussi la mesure d'ajustement
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ou <u>Test de connaissance (Kenntnisprüfung)</u> • Confirmation d'inscription au test de connaissances • Suivi du contrat de travail après avoir réussi le test de connaissances
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Preuve de connaissance de l'Allemand au <u>niveau B1</u> du CECR par un certificat délivré d'une institution qui est autorisée conformément aux critères de l'ALTE : ECL, Goethe-Institut, ÖSD, telc gGmbH, TestDaF

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Diplôme d'études secondaires (Diplôme Universitaire), légalisés par les ministères tunisiens (sans relevés de notes)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	assurance maladie pour la période comprise entre l'entrée en Allemagne et le début du travail

Cette liste n'est pas exhaustive. Des pièces complémentaires peuvent être demandées par l'ambassade après l'examen du dossier, mais n'entraîneront en aucun cas la délivrance automatique d'un visa.

Tout demandeur peut déposer avec son dossier, d'autres documents appuyant sa demande.